

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2011**

Secteur des opérations régionales			
VÉRIFICATION DU PROGRAMME DE LOGEMENT DANS LES RÉSERVES (09090) DATE D'APPROBATION : 24 SEPTEMBRE 2010			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	<p>d'immobilisations et d'entretien (PIE) de l'administration centrale aux régions (financement de base et financement secondaire).</p> <p>- Le SPPEDS, en partenariat avec le SOR, fera partie d'un groupe de travail sur les petits projets d'immobilisations avec les régions pour examiner les processus relatifs aux petits projets d'immobilisations et élaborer des procédures renforcées pour la gestion du financement des petits projets d'immobilisations.</p>	T3, 2011-2012	<p>été adoptée à la suite de la mise en œuvre de la nouvelle Politique sur les paiements de transfert; cette approche s'appuie sur les conclusions de l'évaluation générale. Grâce au cadre de contrôle de gestion, les exigences concernant les inspections et la production de rapports seront moindres pour les collectivités à faible risque.</p> <p>B) État : En cours d'exécution</p> <p>Mise à jour/Justification : En date du 30 septembre 2011 :</p> <p>Un examen des grands projets de financement des immobilisations a pris fin et des travaux sont en cours sur les processus de fonctionnement et d'entretien, qui ont été établis comme étant hautement prioritaires. Un examen des processus associés aux petits projets d'immobilisations devrait être entrepris en 2012-2013.</p> <p>Commentaire du SVE : Poursuite de la mise en œuvre. On aura donné suite entièrement à la recommandation lorsque l'examen des processus associés aux petits projets d'immobilisations sera terminé.</p>
3. Le sous-ministre adjoint, SPPEDS, en collaboration avec le sous-ministre adjoint principal du SOR, devrait diriger un examen des indicateurs de rendement et de l'information connexe à recueillir au sujet du logement dans les réserves pour s'assurer qu'ils sont alignés sur la conception du programme de logement du Ministère et	- Le SPPEDS veillera, avec l'appui du SOR, à ce que les indicateurs de rendement clés (IRC) pour le logement soient alignés plus directement sur la conception du programme et les rôles et responsabilités d'AINC.	T1, 2011-2012	<p>État : Terminé</p> <p>Mise à jour/Justification : En date du 31 mars 2011 :</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2011**

Secteur des opérations régionales			
VÉRIFICATION DU PROGRAMME DE LOGEMENT DANS LES RÉSERVES (09090) DATE D'APPROBATION : 24 SEPTEMBRE 2010			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
			<p>confirment la conformité avec le code applicable; cela constituera désormais une exigence aux fins d'obtention de financement.</p> <p>Commentaire du SVE : Poursuite de la mise en œuvre. On aura donné suite entièrement à la recommandation lorsque les mécanismes de surveillance pour les dépenses modestes d'immobilisations, de fonctionnement et d'entretien auront été mis au point, établis et diffusés intégralement.</p>
<p>5. Le sous-ministre adjoint, SPPEDS, devrait assurer l'élaboration et la diffusion de lignes directrices nationales détaillées pour gérer la composante logement du Programme d'immobilisations et d'entretien.</p>	<p>- La composante logement du PIE comprend le financement de petits projets d'immobilisation pour les Premières Nations auxquels s'appliquent la politique sur le logement de 1996 et les subventions directes au logement fondées sur des propositions pour les Premières Nations qui n'ont pas adopté la politique de 1996. Un document énonçant des lignes directrices pratiques sur les questions clés concernant la politique sur le logement et la mise en œuvre de cette politique sera élaboré et diffusé.</p> <p>- En plus du PIE, les garanties d'emprunt ministérielles (GEM) constituent une composante essentielle pour faciliter la construction de logements sociaux dans les réserves (subvention de logement social de la SCHL en vertu de l'article 95 de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>). Compte tenu de l'importance des GEM et de la nécessité d'en</p>	<p>T2, 2011-2012</p> <p>Terminé</p>	<p>A) État : En cours d'exécution, date de fin prévue : T4, 2011-2012.</p> <p>Mise à jour/Justification : En date du 30 septembre 2011 :</p> <p>Un document sommaire est en cours d'élaboration, en consultation avec l'Assemblée des Premières Nations, sur les rôles et les responsabilités des principaux intervenants en matière de logement. Une trousse d'outils a été produite; elle comprend un aperçu de l'ensemble des ressources et des outils se rattachant au logement chez les Premières Nations.</p> <p>B) État : Aucun changement à l'état</p> <p>Mise à jour/Justification : En date du 30 septembre 2011 : Le manuel</p>

**COMPTE RENDU SUR L'ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION
RAPPORT AU COMITÉ DE VÉRIFICATION EN DATE DU 30 SEPTEMBRE 2011**

Secteur des opérations régionales			
VÉRIFICATION DU PROGRAMME DE LOGEMENT DANS LES RÉSERVES (09090) DATE D'APPROBATION : 24 SEPTEMBRE 2010			
RECOMMANDATIONS DU PROJET	PLAN D'ACTION	DATE D'ACHÈVEMENT PRÉVUE	RÉPONSE DU PROGRAMME
	uniformiser la mise en œuvre, la priorité est accordée à la révision et à la clarification de la politique sur les GEM et à l'élaboration d'un manuel national des GEM.		national des garanties d'emprunt ministérielles (GEM) est terminé et il a été distribué aux régions. Les régions ont reçu des lignes directrices et une formation sur l'utilisation de la nouvelle base de données du module de gestion de garantie d'emprunt (MGGE). Commentaire du SVE : Mise en œuvre en cours. On aura donné suite entièrement à la recommandation lorsque les lignes directrices du volet du logement du PIE auront été mises au point et communiquées à l'échelle du Ministère.
6. Le sous-ministre adjoint principal, SOR, en collaboration avec le sous-ministre adjoint, SPPEDES, devrait veiller à ce que le risque que les logements des Premières Nations ne soient pas transférés à des propriétaires individuels, comme l'exigent les projets de logement du marché, soit adéquatement géré.	- AINC a déjà pris des mesures importantes pour atténuer ce risque par l'organisation d'ateliers dans les régions et avec les Premières Nations sur la manière de réussir la mise en œuvre de la composante relative à la conversion de logements du marché du Plan d'action économique du Canada (PAEC), notamment en fournissant des exemples de gabarit pour la préparation de documents de transfert à l'usage des Premières Nations.	T3, 2010-2011	État : Terminé Mise à jour/Justification En date du 31 mars 2011 : Des activités de surveillance ont eu lieu, mais aucun bureau régional n'a exprimé le besoin d'avoir un plan de gestion du risque.
	- Le personnel du SOR surveille activement les questions liées à l'élément logements du marché.	T4, 2010-2011	

